



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 459

Texte de la question

M. André Lajoinie alerte M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les menaces que fait peser la Commission européenne sur notre agriculture. Alors qu'elle avait avancé l'argument de stabilité du dispositif de la politique agricole commune jusqu'en 1999, les prémisses d'une modification des « règles du jeu » établies en 1992 apparaissent sous couvert du mauvais prétexte du financement des aides spécifiques au secteur bovin. Aujourd'hui, chacun sait que ces aides ont été payées, que les compensations sur les cultures ont été réglées sans réduction et que le budget européen n'a pas été mis en difficulté. La Commission européenne avance à nouveau l'idée d'une réduction des aides compensatrices aux cultures, sous prétexte d'équilibre budgétaire, alors que, depuis 1992, le budget agricole a dégagé, à chaque fin d'exercice, des économies substantielles. Il s'élève contre de telles pratiques et attire son attention sur les risques que la Commission européenne fait courir à notre agriculture et à nos outils industriels (ports de Rouen et du Havre, usines de Diester et d'Etbe) à la veille de discussions cruciales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. En réduisant unilatéralement, et avant les échéances prévues, les soutiens à l'agriculture, la Commission européenne feint d'ignorer les concessions que les Etats-Unis exigent des Européens lors des nouvelles tractations de l'OMC. C'est pourquoi il lui demande quelle sera son attitude pour défendre l'intérêt des agriculteurs français.

Texte de la réponse

Une première étape vient d'être récemment franchie dans la négociation sur l'élaboration de la politique agricole commune de l'an 2000 avec le conseil des ministres européens de l'agriculture des 17 et 18 novembre. En effet, le Conseil a adopté à cette occasion un document entraînant l'adhésion de 14 pays, qui énonce les grandes orientations qui devront guider la nécessaire réforme de la PAC. Les orientations qui ont été retenues dans ce document correspondent à celles proposées par la délégation française à Luxembourg lors de la précédente réunion. Il avait souhaité que la réforme de la PAC se fonde sur un véritable projet pour l'avenir de notre agriculture et ne se résume pas à une adaptation dictée par des contraintes extérieures, et avait proposé pour cela qu'elle se fonde sur l'affirmation de l'identité de l'agriculture européenne, que l'Europe s'engage à la défendre sur le plan international et qu'elle se dote des moyens indispensables pour garantir son financement. Cette idée de base est au cœur du document qui vient d'être adopté par les 14 ministres. L'identité agricole ainsi proposée et qui a été retenue est celle d'une agriculture performante qui approvisionne le marché national et international, qui joue un rôle actif en matière d'emploi, grâce, en particulier, à l'installation des jeunes agriculteurs dans des exploitations à taille humaine, qui répond aux nouvelles attentes de la société en matière de qualité et de sécurité des produits ainsi qu'en matière d'occupation du territoire et de protection de l'environnement. En outre, comme les y avait invités la délégation française, les ministres ont « souligné que le problème du financement de la future PAC est crucial et qu'il importe de disposer des ressources appropriées et suffisantes pour mener à bien le processus de réforme ». Ils ont pour cela confirmé la nécessité de maintenir la ligne directrice agricole dans son principe et ses modalités de calcul. Enfin, le Conseil s'est engagé à défendre la réforme dans les enceintes internationales en préservant la préférence communautaire ainsi que la capacité de l'Europe à élaborer des normes élevées de qualité et de sécurité alimentaire. La Commission devra tenir

compte de ces orientations ainsi que des positions exprimées par le Gouvernement sur l'agenda 2000, tant en matière d'organisations communes de marché, de plafonnement des aides, que de politique d'occupation du territoire. De ce point de vue, ce texte est aussi compatible avec les positions exprimées par le Gouvernement sur les grandes cultures, la viande bovine, les produits laitiers, la modulation des aides dans la subsidiarité ou le renforcement d'une politique en faveur de l'installation des jeunes et de l'aide aux zones défavorisées. Ces conclusions forment un bon socle sur lequel on peut bâtir une nouvelle PAC répondant aux attentes de nos agriculteurs et de la société. Le ministère de l'agriculture et de la pêche a apporté deux pierres essentielles à ses yeux : la défense de l'identité agricole européenne ; le maintien de la ligne directrice agricole garante des moyens de cette ambition. La Commission doit présenter, au début de l'année 1998, des propositions précises conformes au document adopté. Les négociations sur la réforme de la politique agricole commune reprendront après leur présentation.

Données clés

Auteur : [M. André Lajoinie](#)

Circonscription : Allier (3^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 459

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2223

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 667